

*Questions orales*

**M. Guay (Saint-Boniface):** La question.

**M. Jelinek:** Vous ne la comprendriez pas même si vous l'entendiez. Pourquoi n'écoutez-vous pas? Personne n'ignore que le ministère a montré beaucoup d'intérêt à aider les athlètes professionnels dans le passé. A cet égard, le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures, s'il en est, il compte prendre touchant les problèmes que connaît l'Association canadienne de hockey amateur dans la perception des cotisations des équipes professionnelles qui leur donne le droit de recruter des joueurs de calibre amateur? En outre, le ministre compte-t-il prendre des mesures pour convoquer la LNH et l'AMH à la table des négociations en vue d'en venir à un nouvel accord entre professionnels et amateurs?

● (1440)

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, je crois comprendre que l'Association canadienne de hockey amateur a déjà intenté des poursuites pour faire respecter les droits qui lui appartiennent en vertu d'un contrat qui existait antérieurement.

Quant à ce qui concerne la signature d'une nouvelle entente, j'ai déjà eu une rencontre avec les ligues intéressées, et les personnes concernées m'avaient donné leur accord verbal quant à la signature d'un engagement. Maintenant, il est particulièrement difficile de contribuer à des négociations, lorsqu'on fait affaire à certains individus qui ne semblent pas respecter la parole donnée. Je vais tâcher de voir à ce qu'il y a possibilité de faire. J'ai reçu une lettre de l'Association canadienne du hockey amateur, et je vais voir s'il y a possibilité de réactiver ces négociations. Mais, encore une fois, je dois signaler à l'honorable député que, si on ne peut pas se fier à la parole donnée, il est très difficile d'en arriver à des ententes.

\* \* \*

[Traduction]

### LES AFFAIRES INDIENNES

LES DIRECTIVES POUR L'ADMINISTRATION LOCALE—  
DEMANDE DE CONSULTATION DES INDIENS ET DES CHEFS DE  
BANDE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'aimerais revenir à la question des circulaires, des directives, des lignes directrices, etc. qui s'appliqueront à nos autochtones. Le ministre a dit que des consultations poussées avaient eu lieu avec les autochtones alors que le président de l'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse, M. Alexander Denny, a dit au nom des conseils de bandes, des autochtones et des chefs de la province de la Nouvelle-Écosse qu'aucune consultation n'avait eu lieu. Le ministre pourrait-il organiser les consultations dont il a parlé dès que possible?

**L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, nous pensons que les consultations ont effectivement eu lieu. Je l'ai déjà dit, nous sommes disposés à considérer les lignes directrices en vigueur à l'heure actuelle comme provisoires. Pour les mesures qui n'ont pas encore été appliquées, nous avons fixé un délai pendant lequel les autochtones pourront faire des propositions. Le gouvernement a parlé de lignes directrices pendant 18 mois avec des représen-

[M. Jelinek.]

tants de la Fraternité nationale des Indiens du Canada. Deux conférences nationales ont également été organisées par le ministère des Affaires indiennes pour les Indiens. Il y a eu effectivement des consultations.

**M. Muir:** Monsieur l'Orateur, les autochtones de la Nouvelle-Écosse ont toujours montré beaucoup de bonne volonté dans leurs rapports avec le ministre et ses services. Comme ils estiment que les lignes directrices annoncées par le ministre sont assez valables celui-ci ferait-il en sorte que des hauts fonctionnaires de son ministère rencontrent dès que possible le président et les chefs de bande de la province?

**M. Buchanan:** Monsieur l'Orateur, je serai heureux de le faire.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EXPORTATION DE RÉACTEURS CANDU ET DE MATÉRIEL  
NUCLÉAIRE—LA QUESTION DE L'ENTENTE RELATIVE AUX  
GARANTIES

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On rapporte que quelque 20,000 tonnes d'oxyde d'uranium seront vendues à l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Allemagne de l'Ouest et la Finlande, sous réserve de la signature d'un accord bilatéral de protection nucléaire. Je voudrais savoir si certains de ces pays ont déjà signé l'accord. Je voudrais aussi savoir si le ministre consentirait à déposer une copie de cet accord, pour que les députés aient la possibilité d'étudier les garanties exigées.

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, si je me souviens bien, aucun accord n'a été signé. Je vais cependant vérifier. Je vais également songer à la possibilité de déposer ces accords.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Le 20 décembre dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré que des négociations étaient en cours pour l'exportation de réacteurs CANDU vers l'Argentine, l'Iran, la Corée du Sud, le Danemark, la Roumanie, la Grande-Bretagne et l'Italie. L'exportation de ces réacteurs sera-t-elle fonction de la signature de cette nouvelle entente concernant les garanties bilatérales?

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, la vente de ces réacteurs dépendra des négociations et de l'acceptation de garanties bilatérales satisfaisantes. Ces dispositions de garantie seront concrétisées sous la forme d'ententes bilatérales.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Vu que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics qu'à compter de maintenant, tout l'uranium, la technologie atomique et les réacteurs nucléaires exigeraient la signature de l'entente nucléaire à laquelle j'ai fait allusion, j'aimerais demander au ministre si telle est la situation désormais et s'il n'y aura plus d'exportation d'oxyde d'uranium, de réacteurs CANDU ou de technologie atomique à moins que le pays intéressé n'ait signé l'entente que le ministre met actuellement au point? Est-ce clair? Y a-t-il des échappatoires? Dans l'affirmative quels sont-ils?